

## CHSCT DU 8 juillet 2021 COMPTE RENDU

Lecture de la déclaration liminaire jointe à l'article.

### 1 - DUERP-PAP

Cette année, la campagne du DUERP a été effectuée dans l'ensemble des services. La Direction a opté pour une simplification du PAP qui en découle, en réduisant le nombre d'actions à réaliser afin de faire un meilleur suivi. Du moins, espérons-le ! Néanmoins, **FO** s'étonne des documents non aboutis qui ont été fournis pour cette séance plénière. En effet, la Direction n'a pas coté toutes les lignes du DUERP... alors qu'il en va de sa responsabilité.

*Pour Solidaires, FO, et la CGT, les agents expriment au travers du DUERP la réalité de leur quotidien, de leurs conditions de travail et surtout les risques psycho sociaux auxquels ils sont confrontés (plus de 25 % des expressions).*

*Malheureusement au-delà de ce recensement des difficultés des agents, le plan de prévention qui découle du DUERP propose quelques actions concrètes, mais aussi beaucoup de mesures palliatives !*

*Aucune mesure n'est envisagée quant aux RPS liés aux évolutions du travail, à son organisation et aux réformes en cours. Le dialogue entre agents et encadrants est certes nécessaire, mais encore faut-il que les agents y soient réellement associés en amont et que le dialogue ne se résume pas à un « accompagnement au changement » sur lequel nos collègues n'ont aucune prise. Les risques majeurs recensés dans le DUERP, liés à des situations d'expositions professionnelles dégradées, présentant une cotation des plus alarmantes, sont ainsi mis sous le tapis sans qu'il ne soit jugé opportun, intéressant et indispensable d'y apporter les remèdes préventifs et/ou correctifs utiles.*

*Dans ce contexte, l'avis du CHS-CT porté sur ce plan de prévention ne peut être que défavorable au regard d'une politique de prévention ne permettant pas de répondre aux inquiétudes exprimées par les agents et de supprimer leur exposition à la souffrance au travail.*

## 2- Droit d'alerte SPFE

D'après la Direction, la situation est en phase de nette amélioration (!), d'autant plus que le SAPF de St Dié les Vosges va intervenir à compter de fin 2021 et les signatures de CAP (contrat allégé de partenariat) avec les notaires vont s'intensifier. De plus, l'ANF (accès des notaires au fichier immobilier) devrait enfin être opérationnel à compter de 2021.

Bien évidemment, au vu de la situation réelle du terrain, les OS ne partagent pas ce point de vue utopique ! La prise en compte de la problématique du SFE, suite au droit d'alerte, a certes amélioré quelque peu l'état du service, mais la route est encore très longue ! **FO** a donc demandé que l'enquête ne soit pas close immédiatement afin de continuer le suivi avec l'arrivée de 10 nouveaux agents et les intérimaires du chef de service.

Un plan de formation va être organisé par le service RH-Formation.

**FO** a demandé que les formations aient lieu, dans la mesure du possible, sur place.

Pour le Directeur, la centralisation des services n'est pas un dogme mais une organisation rationnelle et objective.

La DGFIP ne fonctionne plus sur la perfection, dorénavant on est dans une logique d'enjeux (partenariaux, sociétaux et économiques). La création des Services d'appui au réseau supra-départementaux (voire régionaux), est une question de bon sens ...

Pour **FO**, la concentration des services va justement à l'encontre de tout bon sens organisationnel et humain !

Nos positions sont claires, elles restent inchangées !

11h15 fin des débats.

La durée de la réunion aura été à l'image du dialogue social dans le Var.

### Vos représentants :

Titulaire : Sophie DEGEILH

Expert : Anne MAURICE